



DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
Pôle autorité environnementale  
**69 453 LYON CEDEX 06**

Courchevel, le - 5 MARS 2021

Service : Service Urbanisme, Aménagement et Affaires Foncières  
Affaire suivie par : Bruno BARBE  
Adresse e-mail : [bruno.barbe@mairie-courchevel.com](mailto:bruno.barbe@mairie-courchevel.com)  
Nos réf. : PPe/BB/20210303-1

*Envoi par voie électronique à [ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr)*

**Objet :** Saisine pour un examen au cas par cas – Révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune déléguée de La Perrière.

**Pièces-jointes :** Fiche d'examen au cas par cas et annexes.

Madame, Monsieur,

En vertu de l'article L. 122-1 et suivants du Code de l'Environnement et dans le cadre du projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune déléguée de La Perrière, j'ai l'honneur de vous solliciter afin que vous puissiez procéder à un examen au cas par cas du dossier correspondant.

Je vous invite donc à prendre connaissance des pièces jointes au présent courrier en vue de me communiquer votre avis dans les meilleurs délais.

Conformément à la réglementation en vigueur, je me permets de vous préciser que la procédure impliquera une consultation des personnes publiques associées ainsi qu'une enquête publique auprès de la population.

Le service urbanisme, aménagement et affaires foncières demeure naturellement à votre entière disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire que vous jugeriez utile.

Vous remerciant de votre attention et dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,  
  
Jean-Yves PACHOD.